



Société anonyme de droit gabonais avec Conseil d'Administration au capital de 76 500 000 dollars US
Siège social : Boulevard Hourcq - Port-Gentil BP 525 (République Gabonaise)
www.total.ga
RCCM Port-Gentil 2000 B 00011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – ANNULE ET REMPLACE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020

Ce communiqué remplace celui publié le 21 septembre à 20h29 pour la raison suivante : la correction porte sur la date du détachement du coupon qui aura lieu le mercredi 23 septembre et non le jeudi 24 septembre comme précédemment annoncé.

Port-Gentil, le 21 septembre 2020 - L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Total Gabon s'est réunie ce jour à Libreville, sous la présidence de Nicolas TERRAZ.

Les actionnaires ont adopté l'ensemble des résolutions agréées par le Conseil d'administration, dont l'approbation de la distribution d'un dividende net d'impôt de 44,44 dollars par action soit 199,98 M\$.

Le résultat détaillé du vote des résolutions sera mis à disposition sur le site internet de la Société à l'adresse www.total.ga dans les prochains jours.

Le Conseil d'administration réuni ce jour a adopté les modalités de paiement du dividende. Le dividende de 44,44 dollars par action sera payé en euros à compter du 25 septembre 2020 pour une contre-valeur de 37,70 euros sur la base du cours du dollar de la Banque centrale européenne du 21 septembre 2020 (ou sa contre-valeur en Francs CFA) fixé à 1,1787 dollar pour un euro. Le détachement du coupon aura lieu le mercredi 23 septembre 2020.

Le paiement sera effectué auprès des établissements suivants :

- au Gabon : Union Gabonaise de Banque (UGB) ;
- en France : BNP Paribas Securities Services en tant qu'établissement centralisateur et tout établissement financier teneur de compte.

Total Gabon est détenu à hauteur de 58,28% par le groupe Total, 25% par la République gabonaise et 16,72% par le public.

Contact Presse : actionnariat-totalgabon@total.com